

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Février 2026 - N°40

Sommaire



Colloque « Dix ans de la réforme du droit des contrats : de l'ordonnance à la jurisprudence »

La directrice des affaires civiles et du sceau a prononcé l'allocation de clôture du colloque organisé par la Cour de cassation. L'occasion de rappeler les enjeux de la réforme du droit des contrats spéciaux actuellement en cours. [Lire la suite](#)



Participation aux 21^e Entretiens de la sauvegarde

L'Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC) a réuni des professionnels des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. Le sous-directeur du droit économique de la DACS a participé à une table ronde sur le lien entre célérité des procédures et simplification. [Lire la suite](#)



Règlement des différends, participation aux travaux de la CNUDCI à New York

Le groupe de travail II de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), relatif au règlement des différends, s'est réuni à New York. Cette 83^e session a acté la fin des travaux sur les sentences et les notifications électroniques en matière d'arbitrage commercial international. [Lire la suite](#)



Déplacement de la DACS à la cour d'appel de Bordeaux

La cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen de la DACS s'est rendue au Bahreïn pour la deuxième édition de la Semaine du droit et de l'arbitrage organisée par le Centre d'arbitrage commercial du Conseil de coopération des pays du Golfe. [Lire la suite](#)

Ressources : décret portant réforme de l'injonction de payer et diverses dispositions relatives aux procédures mises en œuvre par les commissaires de justice et au code de commerce ; circulaire relative à la prévention et au traitement du désordre foncier en outre-mer ; circulaire relative aux élections municipales ; arrêté portant agrément d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires spécialement habilités à procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2026 ; newsletter du RJECC ; arrêtés du 25 février [Accéder aux ressources](#)

Droit des contrats

Colloque « Dix ans de la réforme du droit des contrats : de l'ordonnance à la jurisprudence »

Intervention de la DACS au colloque de la Cour de cassation

Le 11 février, la directrice des affaires civiles et du sceau a prononcé l'allocution de clôture du colloque organisé par la Cour de cassation sur l'ordonnance de 2016 et sa jurisprudence. L'occasion de rappeler les enjeux de la réforme du droit des contrats spéciaux actuellement en cours.



De g. à d. : Alain Bénabent, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, professeur agrégé des facultés de droit, président du Comité consultatif de la réforme du droit des contrats spéciaux, Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceaux, Carole Champalaune, présidente de la première chambre civile de la Cour de cassation.

Valérie Delnaud s'est félicitée de la place donnée à la jurisprudence dans ce colloque ouvert par Monsieur Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation. Soulignant qu'un texte bien conçu s'enrichit des retours du terrain, qu'il s'inscrit dans la tradition juridique tout en répondant aux défis contemporains, la directrice a rappelé la méthodologie retenue pour le projet de réforme du droit des contrats spéciaux en cours d'élaboration au sein de la DACS.

Comme en 2016, ce projet s'appuie sur une méthode collaborative, associant experts, praticiens et législateurs. Il partage avec la précédente réforme des objectifs de modernisation et d'efficacité du droit.

Ce projet vise également à respecter les équilibres juridiques entre droit commun des contrats et droit des contrats spéciaux, pour protéger les usagers et soutenir le développement économique.

Tout en perpétuant l'esprit de 2016, ce projet, qui couvre l'ensemble du droit des contrats spéciaux adapte sa méthode aux

spécificités de la matière et aux réalités politiques et institutionnelles d'aujourd'hui.



« Le droit des contrats est le socle de la confiance économique et sociale. À nous, juristes, praticiens, universitaires et pouvoirs publics, de veiller à ce qu'il reste à la fois stable et évolutif, précis et accessible, protecteur et innovant ».

Accéder à la vidéo du colloque : [Dix ans de la réforme du droit des contrats : de l'ordonnance à la jurisprudence \(matin\)](#) / [Dix ans de la réforme du droit des contrats : de l'ordonnance à la jurisprudence \(après-midi\)](#)

Droit économique

Participation aux 21^e Entretiens de la sauvegarde

L'Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC) a réuni plus de 800 professionnels des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises le 2 février. Martin Guesdon, sous-directeur du droit économique, a participé à une table ronde sur le lien entre célérité des procédures et simplification.



Ce rendez-vous annuel à Paris avait pour thème « *Le temps des procédures : Pour une simplification utile du droit des entreprises en difficulté* »

Martin Guesdon a participé à la table ronde consacrée au rythme des procédures. Il a rappelé que la réduction des délais des procédures n'est pas une fin en soi mais

doit être recherchée pour les dossiers les plus simples. Il a évoqué la procédure de traitement de sortie de crise, créée en 2021 pour une durée limitée et qui correspond à un redressement judiciaire simplifié destiné aux petites entreprises disposant d'une comptabilité à jour. Cette procédure est louée pour sa célérité mais n'a concerné qu'un nombre limité d'entreprises. Il est envisagé de la prolonger en élargissant son champ.

Le sous-directeur du droit économique a par ailleurs rappelé l'importance du droit au

rebond, qui impose de réfléchir à raccourcir la durée de la procédure de liquidation tout en ayant conscience des délais parfois incompressibles de la procédure judiciaire. Enfin, il a évoqué les différentes pistes envisagées pour améliorer l'articulation entre le mandat *ad hoc* et la conciliation, l'alternance entre les deux procédures constituant souvent une méthode de maîtrise du temps dédié à la prévention des difficultés des entreprises.

Crédit photos Marina Viguier/ IFPPC

International

Règlement des différends

Participation aux travaux de la CNUDCI à New York

Le groupe de travail II de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), relatif au règlement des différends, s'est réuni à New York du 16 au 20 février 2026. Cette 83e session a acté la fin des travaux sur les sentences et les notifications électroniques en matière d'arbitrage commercial international.



Crédit image CNUDCI

Ces modifications apportées à la loi-type sur l'arbitrage commercial international visent à ancrer l'arbitrage commercial dans la modernité en posant le principe de non-discrimination entre les sentences sous forme papier et les sentences sous forme électronique, ainsi que celui de la notification par voie électronique en arbitrage international, en application de la

Convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

Les textes modifiés seront proposés à l'adoption par la CNUDCI lors de sa réunion en juin-juillet 2026.

Des discussions sur les futurs travaux du groupe de travail II ont également été

engagées, notamment sur les thématiques de l'intelligence artificielle et des audiences à distance qui ont fait l'objet d'une réflexion collective.

Alors que la France modernise son droit de l'arbitrage, sa délégation a promu une

vision de modernité et de pédagogie auprès des praticiens, encourageant le développement de l'arbitrage commercial international en harmonie avec les divers ordres juridiques nationaux.



Vanessa El Khoury-Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen de la DACS, et Benjamin Rémy, professeur de droit mandaté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ont participé à ce groupe de travail.

Déplacement au Bahreïn pour la Semaine du droit et de l'arbitrage

La cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen de la DACS s'est rendue au Bahreïn du 26 au 28 janvier pour la deuxième édition de la Semaine du droit et de l'arbitrage organisée par le Centre d'arbitrage commercial du Conseil de coopération des pays du Golfe (CCG).

Ce déplacement fait suite à plusieurs échanges dont la visite du ministre de la justice bahreïnien au ministère de la Justice français en mai 2025. Les deux parties avaient alors convenu de poursuivre les échanges en vue d'évoquer des pistes de coopération dans le domaine de la justice.

Vanessa El Khoury-Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE), est intervenue devant un public de professionnels des pays du Golfe. Elle a souligné les atouts historiques et la modernité du droit et du système français de l'arbitrage international, qui continuent de se moderniser avec les chambres commerciales internationales et une réforme en cours d'élaboration. Elle a également mis en avant le dynamisme de

la place de Paris avec des rendez-vous annuels tels que la *Paris Arbitration Week* et le *Paris Dispute Resolution Day*.



A l'occasion de ce déplacement, la délégation française, conduite par l'Ambassadeur de France et également composée de membres des postes diplomatiques a rencontré Yousif bin Abdulhussain Khalaf, ministre du travail et des affaires juridiques du Bahreïn, et Nawaf

bin Mohammed Al Maawda, ministre de la justice, des affaires islamiques et Waqf. Dans une ambiance très constructive, les échanges ont porté sur la poursuite et le renforcement de la coopération entre la France et le Bahreïn, notamment en matière d'arbitrage international.

En outre, la délégation française a rencontré divers interlocuteurs du monde judiciaire et arbitral au Bahreïn, de la Chambre de Bahreïn pour le règlement des différends (Bahrain Chamber for Dispute Resolution (BCDR)), des juges du

Supreme Council of Justice, ainsi que le président de la nouvelle Chambre commerciale internationale du Bahreïn. Les divers interlocuteurs ont présenté le fonctionnement et les caractéristiques des différentes juridictions commerciales compétentes en matière de litiges internationaux et de contentieux de l'arbitrage au Bahreïn.

Ce déplacement vient confirmer les perspectives d'une coopération fructueuse avec le Royaume de Bahreïn en matière judiciaire et d'arbitrage international.

Ressources

- [Décret n° 2026-96 du 16 février 2026 portant réforme de l'injonction de payer et diverses dispositions relatives aux procédures mises en œuvre par les commissaires de justice et au code de commerce](#)
- [Circulaire du 20 février 2026 relative à la prévention et au traitement du désordre foncier en outre-mer](#)
- [Circulaire du 17 février 2026 relative aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026](#)
- [Arrêté du 19 février 2026 portant agrément d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires spécialement habilités à procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2026](#)
- [Arrêté du 25 février 2026 fixant l'objectif de taux de résultat moyen et les tarifs réglementés des commissaires de justice, huissiers de justice et commissaires-priseurs judiciaires](#)
- [Arrêté du 25 février 2026 fixant l'objectif de taux de résultat moyen et les tarifs réglementés des greffiers des tribunaux de commerce](#)
- [Arrêté du 25 février 2026 fixant l'objectif de taux de résultat moyen et les tarifs réglementés des notaires](#)
- [Arrêté du 25 février 2026 fixant l'objectif de taux de résultat moyen et les tarifs réglementés des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires](#)
- [Newsletter de février du RJEC](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

